



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Communauté de communes
Loches Sud Touraine
(Département d'Indre-et-Loire)

Exercices 2017 et suivants

« S'assurer du bon emploi de l'argent public, en informer les citoyens »

La Chambre vérifie la bonne tenue des comptes, identifie les risques, fait des rappels à la loi.

Aide aux entreprises ?

Le rapport montre un recours accru de la CCLST aux crédits-bails, il est « *assimilé à une opération de crédit* ». « *Sur le territoire [...], il a été dénombré jusqu'à 18 crédits-bails dont 10 en vigueur au 1^{er} janvier 2021* ». La Chambre rappelant le risque juridique : « *l'activité de crédit-bail ne peut être pratiquée directement [...] que par un établissement de crédit* »

Manifestement la CCLST se substitue trop souvent aux banques, avec tous les risques associés. L'exécutif dit que les investissements économiques sont rentables. Or il paraît habituel voire récurrent que les intérêts d'emprunts des prêts bancaires souscrits ne se répercutent pas sur les loyers, ni les frais de maintenance et d'entretien. Comment est-ce possible alors qu'en fin de vie, le crédit-bail doit apparaître neutre pour la collectivité : sans bénéfice ni perte ?

Si la CCLST fait ce choix, elle doit signer une convention avec les entreprises concernées.
⇒ durée d'occupation, emplois créés puis préservés, entretien, viabilisation, contrepartie...

Ces points d'intervention de la CCLST n'ont jamais été débattus au conseil communautaire actuel.

Adrien Painchault et Marie-Nicole Suzanne